



UNIL | Université de Lausanne  
Commission du Personnel  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

## Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Séance no 4      Mardi 5 juin 2007, 10h15 à 12h15, la salle Herbette

Procès-verbal    Patrizia Ponti

---

### Présents

Mmes      Nathalie Chèvre  
            Patrizia Ponti

MM.        Jean-Michel Adam  
            Roberto Baranzini  
            Sandre Bertelli  
            Juan-Manuel Blanco  
            François Dufresne  
            Emmanuel Fernandes  
            Pierre Goloubinoff  
            Paul Majcherczyk  
            Patrick Michaux

### Excusée

Mme        Chantal Piot-Ziegler

---

### Ordre du jour :

Acceptation de l'ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 avril
  2. Démission de Mme Kayowa Mukundi-Muamba-Bipungu et accueil de M. Emmanuel Fernandes
  3. Le nouveau calendrier académique : problèmes rencontrés et/ou anticipés
  4. Les tâches de la CoPers :  
II) Accompagnement
    - Présentation de l'expérience faite
    - Mandat
    - Discussion sur la procédure
  5. Dernière discussion et première lecture du projet de règlement
  6. Fixation des prochaines séances
  7. Divers
- 

### Bureau de la CoPers



## **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté avec ajout d'un divers (site WEB).

### **1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 avril**

Le PV est accepté à l'unanimité.

### **2. Démission de Mme Kayowa Mukundi-Muamba-Bipungu et accueil de M. Emmanuel Fernandes**

Pour rappel les règles de représentation des Facultés et Services sont régies par l'article 3 de la directive de la Direction.

Mme Kayowa Mukundi-Muamba-Bipungu a démissionné de la Commission du Personnel, conséquence directe de son départ de l'Unil suite à la fermeture définitive du Centre de documentation de l'Institut de Psychologie (SSP).

Le Président accueille M. Emmanuel Fernandes, ingénieur pédagogique à la faculté des HEC, qui la remplace.

Le Président informe également la Commission de la demande de démission transmise par Mme Chantal Piot-Ziegler, pour raisons familiales graves.

La Commission exprime toute sa sympathie à Mme Chantal Piot-Ziegler.

Mme Piot-Ziegler étant aussi la secrétaire, il est convenu de partager la question en deux parties. La Commission accepte la démission de Mme Piot-Ziegler pour la fonction de secrétaire, mais souhaite lui laisser du temps pour voir évoluer sa situation familiale avant de rediscuter de sa démission en tant que membre.

Le Président écrira donc à Mme Piot-Ziegler dans ce sens et ce point sera revu à la rentrée.

Après discussion, et étant convenu que le Bureau de la Commission doit comporter un représentant de chaque corps, M. Paul Majcherczyk est élu à l'unanimité nouveau secrétaire de la Commission du Personnel.

### **3. Le nouveau calendrier académique : problèmes rencontrés et/ou anticipés**

Le Président rappelle les grandes lignes des questions posées au sujet de ce nouveau calendrier académique.

L'Unil se trouve actuellement dans une période de transition importante. Un certain nombre de constatations pourront être effectuées cette année, mais probablement il sera difficile d'anticiper tous les problèmes qui pourraient se poser à l'avenir.

Quelques exemples : organisation des secrétariats, participations aux colloques (usuellement en septembre), gestion du temps entre une année et l'autre, ...

Plusieurs propositions sont discutées, mais il est trop tôt pour se prononcer concrètement. La Commission doit se donner du temps pour récolter les informations nécessaires à son évaluation de la situation. La proposition de mettre sur pied un questionnaire est relevée.

Le calendrier ayant été fixé par la CRUS, une modification de sa structure ne paraît pas facile dans l'état actuel des choses. Cependant, une certaine marge de manœuvre devrait exister à niveau de l'UNIL (pour ce qui concerne les sessions d'examens par exemple).

Après discussion, la Commission décide d'organiser la récolte d'informations après la rentrée académique 2007-2008.

Chaque membre réserve les informations qui lui parviennent et ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance. L'information sera aussi diffusée et une adresse email de récolte des informations sera signalée au personnel de l'Unil.

#### 4. Les tâches de la CoPers : II) Accompagnement

- Expérience précédente.

Le Président rappelle brièvement la situation et informe la Commission du fait que aucune nouvelle ne lui est parvenue.

La Commission, via un de ses membres, se renseignera rapidement auprès du décanat de la Faculté concernée pour connaître la suite donnée au dossier.

- Mandat.

La question principale consiste dans le niveau de responsabilité et d'engagement de la Commission, en tenant compte de la Directive de la Direction et des autres organismes existants. Sont mentionnés en particulier le Bureau de Médiation (Mme Méan), le Bureau de l'Egalité (Mme Theurillat) et le service des RH.

Selon la Directive, article 2, alinea d, la Commission a pour mandat, dans ce domaine, "d'accompagner les collaboratrices et collaborateurs, sur leur demande, auprès des cadres et de la Direction de l'UNIL en cas de différend d'ordre professionnel".

Il faut d'autre part relever que la Commission n'a pas les compétences juridiques nécessaires pour s'engager à un niveau de responsabilité élevé dans ce type de problème.

Toutefois, la Commission souhaite avoir la possibilité d'élargir son domaine de réflexion. Partant d'une demande d'accompagnement individuelle, il doit être possible à la Commission de signaler les éventuels dysfonctionnement qu'elle pourrait rencontrer.

Sur question d'un membre, le Président rappelle que l'accompagnement d'un collaborateur en cas de différend n'est pas automatique et pouvait être refusé par les instances supérieures. Avec la création de la Commission, si un salarié de l'Unil demande l'accompagnement par un membre de la Commission, en principe cet accompagnement devrait être accepté sans réserve.

Après discussion et relevé des divers points soulevés, la Commission décide de ne pas se prononcer définitivement aujourd'hui sur ce point.

La proposition d'inviter les services nommés ci-dessus pour une présentation, avant de prendre une décision, est acceptée. Une personne de chaque un de ces Bureaux sera invitée lors de la première séance de la prochaine rentrée (mardi 4 septembre 2007).

- Procédure.

Après discussion la procédure retenue est la suivante :

- ➔ demande officielle (document ou courriel) à soumettre à la commission
- ➔ la Commission se prononce sur l'entrée en matière
- ➔ la personne choisie pour accompagner le demandeur ne doit pas avoir de lien avec ce dernier (conflits d'intérêts)

- une demande formelle sera adressée au responsable hiérarchique (en particulier lors d'une/des première/s demande/s).  
En cas de refus la procédure nécessaire sera engagée auprès de la Direction.

## 5. Dernière discussion et première lecture du projet de règlement

Quelques modifications et/ou corrections sont demandées (articles 5, 7, 9, 10)

Pour la prochaine séance il est convenu d'aborder la 2<sup>ème</sup> lecture et en principe d'adopter le règlement. M. Dépraz sera invité à cette séance.

MM. Adam et Bertelli ne seront pas présents à cette séance, mais autorisent la Commission à prendre la décision d'adoption si aucune mesure majeure n'est signalée en 2<sup>ème</sup> lecture.

## 6. Prochaines séances (prévues)

- Mercredi 20 juin 2007 11h00 – 12h00, salle Herbette (salle à réserver).  
Inviter M. Jean-Paul Dépraz, Vice-recteur, pour la 2<sup>ème</sup> lecture du projet de règlement
- Mardi 4 septembre 2007 10h15 – 12h00, salle Herbette (salle à réserver).  
Prévoir d'inviter Mme Méan (bureau de médiation), Mme Theurillat (Bureau de l'Egalité) et la personne du service RH concernée.

## 7. Divers

### Site WEB

Le site WEB est en ligne. Le Président invite les membres à le regarder et signaler les éventuelles remarques et suggestions à Mme Ponti.

Mme Ponti va s'occuper des actualités (modalités et utilisation).

Le Président va demander officiellement au Secrétariat Général le référencement du site dans la structure général de l'Unil.

**La prochaine séance de la CoPers aura lieu le  
mercredi 20 juin 2007, à 11h00, à la salle Herbette, Unicentre**